DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT DE L'EURE Arrondissement d'ÉVREUX Canton EVREUX EST

Mairie de JOUY SUR EURE

Nombre de conseillers :

- Afférent au CM 15 15
- En exercice
- présents
- votants
- absents
- exclus

03 00

14

Date de convocation:

03 septembre 2024

Date d'affichage:

03 septembre 2024 Date de réunion :

10 septembre 2024

De la commune de Jouy sur Eure

Sur convocation de Monsieur le Maire, séance du 10 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix septembre à dix-huit heure trente, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la commune de Jouysur-Eure sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe ALLAIN

Etaient présents :

Philippe ALLAIN - Pierre BAILHACHE - Pierre BERGER - Joël BUCAILLE - Alexandra DASSAS - Annick DELARUE - Chantal DUCHANGE - Annie JÉZÉQUEL - Olivier JOLY - Serge LAMBOY -Hélène MOINET - Stéphane PETROZ - Ludovie ROBERT - Chantal SAGALA - Caroline VALLOIS.

Absents excusés :

Caroline VALLOIS, Stephone PETROZ, Ludovic ROBERT

Procurations:

Stéphane PETROZ à Pionre BERGER Ludovic ROBERT à Hélène MoinET

Objet : Désignation d'un commissaire-enquêteur pour déclassement chemin rural situé entre les parcelles ZC n° 86 et 184 et la parcelle cadastre Z33 au profit de Monsieur et Madame LEVEAUFRE.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Hoiver a été nommé secrétaire de séance,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration, notamment le chapitre IV du titre III du livre 1er,

Vu le Code de la Voirie Routière, notamment les articles L.141-4 à R.141-10,

Vu la décision prise du conseil municipal par délibération 2023/DELCOM0029 du 25 septembre 2023 refusant les travaux de réhabilitation de la mare n° 27358 3 cadastrée Z 33

Vu la décision prise du conseil municipal par délibération 2023/DELCOM0033 du 11 décembre 2023 acceptant de céder à Monsieur et Madame LEVEAUFRE la parcelle cadastrée ZC 33 et la partie du chemin rural situé entre les parcelles ZC n° 86 et 184 pour l'euro symbolique.

Vu le décret n° 2015-950 du 31 juillet 2015 relatif à l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux,

Envoyé en préfecture le 11/09/2024

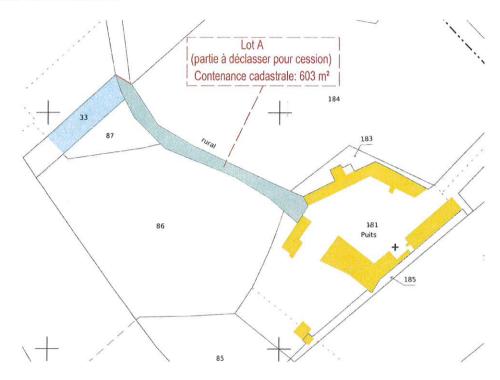
Reçu en préfecture le 11/09/2024

Publié le

ID: 027-212703581-20240910-2024_DELCOM23-DE

Monsieur le Maire précise que la mare et la partie du chemin rural représentent une superficie de 1147 m² (543 m² pour la mare et 603 m² pour le chemin rural), et que leur aliénation ne pourra être autorisée qu'à l'issue de la procédure préalable prévue par l'article L. 161-10 du Code Rural, lequel précise que le principe de cette aliénation doit être soumis à l'enquête public.

En application des dispositions de l'article 1^{er} du décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux, cette enquête publique doit être conduite dans les conditions fixées par les articles R 141-4 à 141-10 du Code de la Voirie Routière.



Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à engager l'enquête publique et de nommer le commissaire enquêteur.

Après avoir entendu ces explications, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après	délibération,	le Conseil	Municipal	à lu	manimité	_(la	majorité	ou	à
l'unani	imité) :					-			
Pour :_	14	Contre :	Ø	_/ Abstention :	<u>×</u>				

- > DEMANDE à Monsieur le Maire de constituer le dossier technique de l'enquête publique
- ➤ AUTORISE Monsieur le Maire à engager l'enquête publique relative au déclassement de la mare cadastrée ZC 33 et la partie du chemin rural situé entre les parcelles ZC n° 86 et 184
- DESIGNE Monsieur Jean-Pierre ADAM en qualité de commissaire-enquêteur
- MANDATE Monsieur le Maire à prendre un arrêté d'ouverture d'enquête publique avec désignation du commissaire-enquêteur et ce conformément au code de la voirie routière
- > PREND note de l'extrait du plan cadastral modificatif joint à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 11/09/2024

Reçu en préfecture le 11/09/2024

Publié le

ID: 027-212703581-20240910-2024_DELCOM23-DE

> AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer toutes les pièces afférentes au présent projet.

Fait et délibéré les jours, mois, an susdits.

Signature des membres présents :

Alexandra DASSAS **Philippe ALLAIN** Pierre BAILHACHE Pierre BERGER Joël BUCALLE Anniek DELARUE Chantal DUCHANGE Olivier JOLY Annie JÉZÉQUEL Serge LAMBOY Helène MOINE Stéphane PETROZ Ludovic ROBERT Chantal Caroline VALLOIS 09 Maire Philippe ALLAI

Envoyé en préfecture le 11/09/2024

Reçu en préfecture le 11/09/2024

Publié le

ID: 027-212703581-20240910-2024_DELCOM23-DE